

PRESCRIPTION DANS LES RECOURS À EXERCER ET À SUBIR

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CV035	1 jour - 2 h	Bases	Classe virtuelle	167,00 €

LIEUX ET DATES :

A distance

- Du 27/03/2023 au 27/03/2023

OBJECTIFS

- Adopter les règles applicables en matière de prescription civile.
- Gérer les recours amiables et judiciaires à exercer et à subir.
- Apprécier les évolutions jurisprudentielles.

Information complémentaire :

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une formation d'actualité 100% en ligne. Un groupe de participants réduit pour favoriser les échanges et les interactions entre pairs et avec l'expert.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Enjeux de la prescription dans les recours IARD

- B. Maîtriser les règles et modalités de fonctionnement de la prescription civile
- 1. Point de départ
- 2. Délais
- 3. Suspension
- 4. Interruption forclusion
- C. Apprécier ses modalités de fonctionnement
- D. Comprendre, pour mieux appliquer à la gestion des sinistres, la portée des principales décisions jurisprudentielles

Validation des acquis :

Une attestation de formation digitale sera remise au participant à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

PUBLIC

Tout public

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation se déroule sous forme de classe virtuelle.

Les moyens techniques liés à ce type de dispositifs sont requis.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

167,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 06/02/2026 à 15:53